

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BOBIGNY
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE
93000 BOBIGNY

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §I C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à _____ au point kilométrique _____ dans le sens _____ en date du _____ par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____ Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____ retenue de _____ pour une vitesse autorisée de _____ AP Permanent n° _____

- 1 fois EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §I C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à _____ dans le sens _____ en date du _____ par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____ Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____ , retenue de _____ pour une vitesse autorisée de _____

- 1 fois EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §I C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à _____ au point kilométrique _____ dans le sens _____ e du _____ , par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____ Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____ , retenue de _____ pour une vitesse autorisée de _____

Appartenant aux dossiers :

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

La Trésorerie Amendes
forfaitaire majorée.

a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende

Dans le cas où votre client(e) aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il (elle) sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amendes de

Je vous pris d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à BOBIGNY, le 15/03/2027

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
Le Commandant de Police

